



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture d'Issoire

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8302011

«ZPS Pays des Couzes»

Réunion du 28 mars 2013 à SAINT-NECTAIRE

La réunion est présidée par Mme Hélène GERONIMI, sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Hélène GERONIMI	Sous-Préfète d'Issoire
Christine FIZEL	Sous-Préfecture d'Issoire
Pierre TABOURIN	DREAL Auvergne
Julien CHAMBONNIERE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Muriel DOUAILLAT	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Jean PAILLART	ONF 63 / Responsable UT Sancy Cézallier
Emmanuel FAVRE d'ANNE	CRPF
Cyrille DEMICHELIS	ONEMA 63
Pierre DELQUAIRE	Commune de BESSE et SAINT ANASTAISE
Jean-Claude MERLE	Commune de COLLANGES
Roger DUMONTEL	Commune de MUROL
Valérie OLLIER	Commune de NESCHERS
Martine COZ	Commune d'OLLOIX
Patrick FOURY	Commune de SAINT-FLORET
Nadine IMBAUD	Commune de SAINT-GENES CHAMPANELLE
Serge BARTHOMEUF	Commune de SAINT-GERVAZY (Maire)
Robert CHAZALON	Commune de SAINT-HERENT
Noelle LEMENAGER	Commune de SAINT-NECTAIRE
Ginette RAYNAUD	Commune de SAINT-PIERRE COLAMINE
Catherine GATIGNOL	Commune de VALBELEIX
Jean-Pierre CHASSANG	Commune de VERRIERES
Frédie PIERZCHALA	Commune de VICHÉL (Maire)
Mireille FABISIAK	Chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme
Benoît BARTHELEMY	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
René BIANCO	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme
Stéphane CORDONNIER	CEN Auvergne
Sabine BOURSANGE	LPO Auvergne
Matthieu BERNARD	Chauve-souris Auvergne
Pierre RIGAUD	Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature dans le Puy-de-Dôme

Sont excusés : Le Conseil Général du Puy-de-Dôme, la communauté de communes Ardes Communauté, commune d'Ardes sur Couze, commune de Cournols, commune de Saint Amand Tallende

Mme GERONIMI, Sous-Préfète d'Issoire, ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour puis donne la parole à Mme Sabine BOURSANGE de la LPO Auvergne et chargée de l'animation du site de la ZPS du Pays des Couzes.

Le diaporama présenté par la LPO Auvergne est téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme¹ à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/zps-pays-des-couzes-fr8312011-r893.html>

- **Discussion concernant les actions 2012 :**

Animation

Au cours de l'année 2012, environ 80 personnes ont été sensibilisées aux espèces et à la démarche Natura 2000 sur le territoire de la ZPS du Pays des Couzes au cours de 3 journées d'animation et de visites guidées, les 21 avril à Mazoires, 1^{er} juillet à Valbeleix, Courgoul et Saurier, et 7 juillet à Cournols.

Le bulletin d'information a été distribué aux membres du comité de pilotage présents lors de la réunion et a été envoyé par la suite aux absents ainsi qu'aux signataires de la charte et des MAET du site.

Site internet : ZPS Pays des Couzes

Le site internet paysdescouzes.n2000.fr a été mis à jour tout au long de l'année 2012. Ce site est surtout un outil de travail pour la structure animatrice qui ajoute régulièrement toutes les informations liées à l'actualité de la ZPS du Pays des Couzes. On y retrouve par exemple le bulletin d'information et le planning des sorties et des visites guidées.

Le bilan présenté permet de constater qu'il y a eu 149 visiteurs pour un total de 189 visites en 2012. Afin d'augmenter le nombre de visites annuelles, il est proposé aux collectivités qui le souhaitent et qui possèdent leur propre site internet de faire un lien vers ce dernier. La DDT précise que c'est déjà le cas depuis le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme.

Veille environnementale

Mme BOURSANGE précise qu'en tant que structure animatrice, elle a été sollicitée à 15 reprises pour des avis concernant des projets ou des manifestations se déroulant dans la ZPS.

M. CHAMBONNIERE rappelle que dans le cadre de la mission d'animation qui lui est confiée par l'État, la structure animatrice est susceptible d'apporter des éléments aux porteurs de projets lors de l'élaboration de leur dossier (projet d'aménagement, épreuve sportive...) afin de prendre en compte au mieux la présence du site Natura 2000.

Dans le cadre de la mise en place du régime d'évaluations des incidences Natura 2000, la DDT rappelle que ces échanges en amont avec les structures animatrices des sites sont à privilégier.

1 Site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/>

La charte et les contrats Natura 2000

En 2012 il y a eu 7 nouveaux contractants à la Charte Natura 2000, soit 63 parcelles et une surface de 189 ha. Deux contrats Natura 2000 non productifs ont été élaborés dans un objectif de réouverture de milieux, l'un sur la commune de Besse avec un privé et l'autre sur la commune de Champeix avec la Société de chasse de la Champillaud.

M. CHAMBONNIERE précise que ces deux projets de contrats ont bien été déposés à la DDT mais qu'ils ne sont pas en mesure d'être engagés dès 2013. Il rappelle que ce type de contrat fait habituellement l'objet d'un co-financement Etat-Europe (FEADER) mais qu'en raison de la fin de gestion du programme FEADER période 2007/2014, aucun contrat ne pourra être engagé en mobilisant des crédits européens. Par conséquent, un contrat engagé en 2013 sera financé à 100 % par l'État en fonction des crédits disponibles.

Amélioration des connaissances et suivis d'espèces

Suite à des inventaires et des analyses de données existantes, une dizaine de zones de nidification du Circaète Jean-le-Blanc ont été identifiées dans la partie sud du Pays des Couzes, aucune pour l'Aigle botté.

Concernant l'action en faveur du busard cendré, 5 couples ont été observés sur le site natura 2000 en 2012, 3 couples sur la commune de Ludesse, 1 sur Tourzel-Ronzières et 1 autre sur la commune de Clémensat.

• Discussion concernant les actions 2013 :

En dehors des actions courantes d'animation (bulletin, site web, veille environnementale, charte et contrat, suivi du busard...) la structure animatrice propose d'axer l'animation 2013 sur le montage et le suivi de la mise en œuvre du contrat Natura « limitation du Campagnol terrestre » sur le secteur de Dauzat-sur-Vodable et Chassagne.

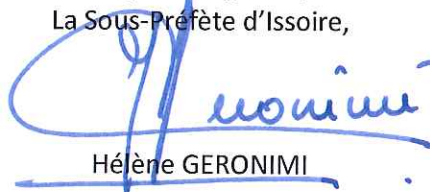
M. TABOURIN de la DREAL Auvergne précise que ce contrat est jugé comme prioritaire pour l'année 2013 et que, comme cela a été évoqué précédemment avec la fin de gestion du FEADER, ce contrat sera financé uniquement sur des crédits de l'État (MEDDE). M. CHAMBONNIERE insiste sur le caractère expérimental de cette action et sur l'importance d'avoir une action collective et identique sur le territoire où le piégeage sera mis en place. Mme BOURSANGE précise que les exploitants des communes concernées et les partenaires ont été conviés à une réunion de présentation du projet de contrat en décembre 2012. Un bilan des campagnes de piégeage sera réalisé annuellement et leur sera présenté. Mme BOURSANGE présente ensuite les principales étapes du projet :

- Préparation du projet
- Le piégeage :
 - o Méthode : externalisation au printemps et en automne
 - o Matériel : achat de piège topcat (une démonstration en salle a été réalisée)
 - o Porteur : SM PNRVA
 - o Financement : État (MEDDE)
 - o Encourager les volontaires à piéger en été
- Mise en place de perchoirs pour augmenter la prédation des rapaces sur le campagnol terrestre
- Mise en place de nichoirs à Chouette effraie et Chouette chevêche
- Encourager la mise en place de haies et des abris à prédateurs

Pour encourager et faciliter le piégeage en période estivale, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne assurera une mise à disposition des pièges pour les exploitants volontaires qui seront intéressés.

Mme GEROMINI remercie Mme BOURSANGE pour sa présentation ainsi que l'ensemble des participants pour leur attention avant de conclure la réunion.

Pour le Préfet
et par délégation,
La Sous-Préfète d'Issoire,



Hélène GERONIMI